



CHOSSES LUES

N° 7-2009
27 Juin au 28 Août 2009

la revue de presse par Geneviève Casanova



SOCIÉTÉ



TRAVAIL SOCIAL



LÉGISLATION



EMPLOI



LOGEMENT



SANTÉ



SCOLARITÉ



BIBLIO



BRÈVES



COUP DE CŒUR

Ce numéro plus que jamais parle de la jeunesse et se demande s'il faut s'en réjouir ou pas est une interrogation plus pertinente qu'il n'y paraît.

Le livre vert de la commission de concertation est sorti et il s'intitule « Reconnaître la valeur de la jeunesse ». Les arbitrages financiers ne sont pas encore connus mais M. Hirsch se dit convaincu que les mesures « importantes » seront appliquées et le document préconise une loi de programmation.

Dans le dossier que nous consacrons à cette question, une sociologue remet les choses en perspective. Les propositions du livre vert peuvent améliorer des situations mais il ne change pas les représentations : la jeunesse reste pensée comme catégorie alors que dans le fond, dit-elle, les jeunes « ont les mêmes besoins que les adultes » : se loger, travailler...

Il est un autre dossier en revanche où tous les professionnels concernés demandent que soit maintenue une spécificité : c'est bien sûr celui de la justice pénale des mineurs. Nous vous recommandons de lire attentivement les contre-propositions associatives sur ce point. Elles sont claires, bien argumentées et s'en dégagent bien sûr des questions de fond.

Alors décidément quelle place pour les jeunes dans notre société ? Comment l'évaluer ? Le gouvernement a laissé entendre qu'il ne créerait pas le fonds de financement prévu pour compenser les charges départementales liées à la réforme de la protection de l'enfance ; le rapport du Comité de l'ONU sur l'application de la convention internationale des droits de l'enfant est une fois encore critique. Ce sont autant d'éclairages que nous vous soumettons pour affiner votre point de vue sur une question décidément complexe... S'ils ne vous aident pas de façon décisive sur le plan conceptuel, au moins auront-ils l'indéniable avantage de camper le décor de votre rentrée.

Nous attirons votre attention sur un article qui nous a surpris : les travailleurs sociaux ne seraient pas si bien préparés que cela à travailler avec la pauvreté : mérite d'être lu dans le contexte actuel de paupérisation des populations dont vous avez la charge.

Et puis nous vous laissons à votre propres itinéraires : de la mission d'information sur la Burqa au plan de lutte contre les suicides en prison en passant par la bibliographie il y a mille façons d'assimiler que la rentrée est sur les rails. Nous vous souhaitons donc une bonne lecture, et à bientôt.

Ecouter la version audio de l'édito

Consulter 'Choses Lues' du mois et ses archives depuis 2003

<http://www.addap13.org>

genevieve.casanova@addap13.org



SOCIÉTÉ

Adoption d'un nouvel arsenal contre les violences et réaction du CLEJ	p 04
La remontée de la délinquance se confirme	p 04
« Admettre la réalité des contrôles au faciès »	p 04
Mieux lutter contre les violences conjugales faites aux femmes :	p 04
Port de la Burqa : nos éléments	p 05
ONU : la France de nouveau mal notée sur les droits de l'enfant.....	p 05
Protection de l'enfance : colère sur le fonds de financement	p 05
Réforme territoriale : conclusions de la mission Belot	p 05
« Partir en vacances : un droit, bientôt un luxe ?	p 06
Une étude et un entretien sur le déclassement social	p 06
Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments	p 06
Justice pénale des mineurs : les contre-propositions associatives	p 07
Nouvelles en provenance et autour de la chancellerie	p 07
Dossier Étrangers	p 08



TRAVAIL SOCIAL

Jeunesse : annonces, initiatives, informations	p 09
Le livre vert de la commission de concertation	p 10
Précisions sur le plan gouvernemental	p 10
10 millions d'euros de plus en faveur de l'emploi dans les quartiers prioritaires	p 10
Qui sont les jeunes ?	p 10
Protection de l'enfance : la pauvreté, une question qui dérange	p 10
Un espace rencontre parents-enfants	p 11
Des ateliers deux-roues en prévention spécialisée	p 11
« Assumons collectivement la responsabilité de l'obésité »	p 12
Expériences, points de vue, éléments repérés	p 12
Professions sociales et établissements	p 12
Handicap : nos éléments	p 13



LÉGISLATION

Notre sélection pour l'été 2009	p 14
Les cahiers juridiques en Mars	p 15



EMPLOI

Mai : progression du chômage sur un rythme moins soutenu	p 15
Chômage : infos diverses	p 15
Nous signalons cet été en emploi	p 15
RSA : nos éléments cet été	p 16



Interrogations suite au remaniement ministériel	p 17
L'USH réclame un changement de cap	p 17
Intermédiation locatives : les associations demandent des engagements clairs	p 17
Fondation Abbé Pierre : bilan de la plateforme « Allô prévention expulsions »	p 17



Bénéficiaires CMU : à Paris les refus de soins	p 18
Lits halte soins santé : une étape... et après ?	p 18
Annonces de mesures en faveur de la santé des femmes.	p 18
Une étude sur les ateliers santé-ville	p 19
La loi HPST est adoptée par le Parlement	p 19



ASH du 10 Juillet 2009	p 19
ASH du 21 Août 2009	p 19
ASH du 28 Août 2009	p 20



Politique de la ville : un point	p 20
Le Monde	p 20
ASH du 3 juillet 2009	p 21
ASH du 10 juillet 2009	p 21
ASH du 17 juillet 2009	p 21
ASH du 21 août 2009	p 21
ASH du 28 août 2009	p 21



Imaginer des réponses pour les sans-abri et leur chien	p 21
--	------





Adoption d'un nouvel arsenal contre les violences en bandes et à l'école et réaction du CLEJ

09 444 – ASH 03/07/09



2^e épisode d'un feuilleton annoncé...

Adoption en première lecture à l'Assemblée nationale le 30/06 du projet « Estrosi »

Au Sénat de se prononcer maintenant.

Sur les principales mesures voir notre n° 6

En outre

L'Assemblée propose de fixer 3 mois à partir du jugement pour que le juge des enfants prononce une sanction éducative.

Occupation des halls d'immeuble : permettre au juge d'imposer un TIG.

Intrusion en établissement scolaire : peines complémentaires (interdiction des droits civiques, civiles et de famille, TIG, interdiction de séjour...)

Modification code pénal : pour protéger l'ensemble des personnes travaillant en établissement scolaire et leurs proches

Réaction du CLEJ : un texte « dangereux »

30 organisations : Collectif liberté égalité justice

Dénonce la « démagogie sécuritaire »

En ce qui concerne les bandes, la création d'un délit est inutile : le code pénal permet de punir très sévèrement les auteurs d'infraction en groupe.

Le flou de la définition retenue « porte en germe un arbitraire policier et judiciaire », le délit reposant sur une « suspicion d'intention »

Demande que le gouvernement « mette fin à l'inflation législative, particulièrement nocive en matière pénale »

La remontée de la délinquance se confirme

09 516 Le Monde – 19/08/09



Il faut attendre d'avoir des analyses plus fines mais c'est un arrêt sur image à considérer.

Agressions sur les personnes en hausse de 4,3% sur les 12 derniers mois, et la hausse semble s'accroître (depuis 2 mois + 4,4%).

L'explique en partie par la hausse des violences psychiques dites « non crapuleuses » (violences intrafamiliales par ex) et les « altercations du quotidien » (conflits entre automobilistes...).

Hausse des vols avec violence : + 4,8% sur les 12 derniers mois, et plus marquée depuis mars 2009.

Les atteintes aux biens continuent de diminuer (- 1,1%), mais c'est la « plus faible diminution » depuis 2003.

Stats OND du 17 août 2009

«Admettre la réalité des contrôles au faciès»

09 507 – ASH 21/08/09 - p.40-41

& Le Monde – 01/07/09



Il y a le ressenti... Et la réalité et parfois ils coïncident. A vous d'explorer.

Étude de M. Lévy et Jobard (socio), du Cesdip Police et minorités visibles : les contrôles d'identité à Paris A partir de 525 opérations de police (Gare du Nord et Châtelet-les halles) : probabilité d'être contrôlé 7,8 fois plus élevée pour les Arabes que pour les Blancs et 6 fois plus pour les Noirs.

Constat de l'importance des tenues « hip-hop », « tecktonik », « gothique », etc. : représentent 10 % de la population mais 47% des gens ayant été effectivement contrôlés.

Les personnes contrôlées sont essentiellement des hommes ; « les porteurs de sacs sont moins contrôlés que les autres » (dans des secteurs concernés par Vigipirate...).

Quelques extraits d'un entretien avec M. Lévy

Nous parlons de « profilage racial » : c'est le fait de se fonder sur l'apparence des gens plus que sur des données comportementales. Or des critères comportementaux permettent de réduire le nb de contrôles et accroître leur efficacité (expérimentations en Espagne et Hongrie).

La législation est un mille-feuille et le choix des personnes laissé à la libre appréciation. Il faudrait réfléchir sur ces points : pourquoi pas donner des récépissés par ex, prouvant qu'on a déjà été contrôlé ?

Cela suppose d'admettre les résultats de l'étude.

Mieux lutter contre les violences conjugales faites aux femmes : les pistes des députés + une prise de position de la Cimade

09 484 – ASH 03/07/09 & 21-28/08/09



C'est à suivre bien sûr. Mais cette question est de plus en plus prise en compte, on ne peut que s'en réjouir.

Rapport 1799 de l'Assemblée nationale : « 10% des femmes [en] sont victimes et une meurt tous les deux jours et demi (...) » ; dans tous les milieux sociaux et tous les territoires.

Ces violences auraient augmenté de plus de 30% entre 2004 et 2007 (source OND) et le taux de révélation est faible (8 %).

La mission préconise une enquête et la création d'un Observatoire national de ces violences.

Demandent de développer le suivi des auteurs pour éviter la récidive (taux de 7,9 % contre 5,5 % pour les violences en général). Généraliser les obligations de soins et dégager moyens financiers.

Pérenniser l'action des assoc (CPOM) et accorder l'aide juridictionnelle sans délai sur la base des seules ressources des femmes.

Renouveler ou accorder titre de séjour des femmes qui décohabitent

Créer une ordonnance de protection des victimes attestant de la situation pour une période donnée.

Étendre l'éviction du domicile aux pacésés et concubins.

Privilégier les structures d'accueil spécialisées pour l'hébergement : considère que les familles d'accueil ne sont pas adaptées pour ces femmes.

Leur faciliter les démarches pour obtenir le RSA.

Mutilations sexuelles : il y aurait 53 000 femmes adultes excisées en France en 2004 dont 20% l'ont été en France, mais

la tendance est à la baisse.

Mariages forcés : demandent une étude pour déterminer leur nb et en décrire les raisons.

Un élément de bibliographie

Le n° 73 de la revue Empan – Ed. érès – 16 €

Témoignages et travaux récents : sanctions, soins et suivi atténuent les risques de récidive.

La Cimade veut renforcer la protection des étrangères

Les dispositions favorables à la délivrance d'un titre de séjour pour les femmes dans cette situation sont souvent inconnus des agents des préfectures.

Et la délivrance ou le renouvellement d'un titre au titre du regroupement familial sont subordonnés à la communauté de vie....

L'accord spécifique dont dépendent les ressortissantes algériennes leur sont défavorables.

Port de la Burqa : nos éléments

09 482 – ASH 10/07 & Le Monde 27/06 – 30/07/09



Voilà planté le décor d'un débat dont nous aimerions mesurer s'il est propre à la France ou pas... En attendant donc des analyses comparatives.

La «burqa n'est pas la bienvenue » en France : M. Sarkozy à Versailles le 22/06

Mission d'information

De l'Assemblée nationale mise en place le 1^{er} juillet : faire un état des lieux et dialoguer avec les assoc (féminines, laïques et musulmanes).

La police estime marginal le port de la burqa mais ce phénomène n'existait pas il y a 10 ans.

Note DCRI (fusion ex RG & ex DST) : 367 femmes auraient adopté ce vêtement.

Une majorité le portent volontairement, la plupart ont moins de 30 ans, 26% sont des françaises converties à la religion musulmane et presque toutes vivent dans de grandes agglomérations.

Islam de France étude SDIG (une partie des ex RG) : « pratique marginale » ; femmes plutôt jeunes qui cherchent à « provoquer la société, voire [leur] famille » ; militantisme lié au salafisme.

La grande majorité des musulmans rejettent ce voile intégral mais beaucoup craignent une stigmatisation de l'islam.

Entretien avec M. Moussaoui, Pdt du CFCM

« Aucun texte coranique ne prescrit le port de la buqua ou du niqab (...) Le CFCM ne demandera pas à la société française d'accepter la burqa mais soutiendra un travail de pédagogie et de dialogue (...) ; refuse que [ce] débat serve (...) ceux qui stigmatisent les musulmans de France et qu'il remette en cause le port du voile »

Certains observateurs pensent qu'une interdiction n'est pas exclue. Qu'en pensez-vous ?

Elle « serait contreproductive et difficile à appliquer »

A noter une revue en Biblio traitant des

« laïcités professionnelles »

ONU : la France de nouveau mal notée sur les droits de l'enfant

09 444 – ASH 03/07 & 21/08/09



Voilà donc les critiques annoncées. Avec quel effet ? cela reste à suivre.

Rapport de la 3^e évaluation de la France par Comité ONU chargé de contrôler l'application de la CIDE.

Progrès mais certaines recommandations de 2004 pas assez prises en compte : enfant sujet de droits, regroupement familial, adoption internationale, mineurs non accompagnés...

Demande de garantir « des droits universels pour tous » et prendre des « mesures de protection pour les plus vulnérables » (notamment lutte contre la pauvreté)

Prendre aussi des mesures pour « remédier à l'intolérance et à la stigmatisation dont sont victimes les enfants » : « amener la police à adopter une attitude positive et constructive »

« Particulièrement préoccupé » par le projet de loi relatif à l'adoption.

Manque d'application de la loi réformant la protection de l'enfance ; invite à « allouer les ressources budgétaires nécessaires »

(Cf. Protection de l'enfance, colère sur le fonds de financement)

Absence d'une politique nationale globale de prévention de la délinquance et le manque de ressources pour à la justice des mineurs ; avec tendance à favoriser les mesures répressives plutôt qu'éducatives.

Demande de « soutenir les familles pour éliminer les causes sociales de la délinquance »

Droits civils et libertés : plus fourni qu'en 2004 ; fichiers, manque de données sur mauvais traitements en détention, usage excessif de la force.

Enfants handicapés : nouvelle alerte.

DEI-France : « appuie là où ça fait mal »

Nouveau rapport : décembre 2012

On peut se reporter aux auditions des instances indépendantes par le Comité

Protection de l'enfance : colère sur le fonds de financement

09 450 – ASH 03/07/09



Cela renvoie-t-il à l'article de M. Berlioz. Décidément il y a deux lois, deux lectures... et c'est ingérable ? c'est un peu ça.

La loi de mars 2007 sur la protection de l'enfance prévoyait un fonds national de financement : compenser les charges des Dpts.

Mme Morano disait en février que le texte été signé, et l'absence de parution du décret inquiétait... (le Pdt du CG 93 avait déposé un recours devant le conseil d'État...)

Mme Morano (Sénat 23/06) : « la création d'un fonds supplémentaire viendrait complexifier, brouiller les financements déjà existants »

Colère de l'Unasea et l'Unicef : pour la loi sur la prévention de la délinquance, tous les décrets publiés rapidement et le fonds créé [en] 3 mois.

Demandent un arbitrage au Premier Ministre

La plupart des Dpts ont commencé à appliquer la loi et sont lésés.

Réforme territoriale : conclusions de la mission Belot

09 455 – ASH 03/07/09



Cela dit le principe de possibilité de délégation de compétences étant retenu...

c'est plus que jamais à suivre bien sûr.

Métropoles : retient principe d'en créer 8 mais sans les doter des compétences des Dpts, notamment dans le domaine de l'action sociale.

(Lyon, Lille, Marseille, Toulouse, Nice, Bordeaux, Nantes et Strasbourg.)

Les Dpts : « chefs de file de l'action sociale », pourraient avoir de nouvelles compétences, par ex financement AAH et ESAT. Rapport d'information Sénat n° 471.

« Partir en vacances : un droit, bientôt un luxe ?

09 450 – ASH 03-10-17/07/09



C'est un droit pour les enfants : nous l'ignorions !!

Entretien avec Isabelle Monforte (OVLEJ)

Sait-on combien de personnes ne partent pas ?

Vacances = 4 nuits hors de chez soi pour motifs personnels

Insee : en 2004 près de 3 millions d'enfants pas partis du tout (dont 75% même pas un WK).

Le taux de départ décline et l'écart se creuse entre les ménages modestes et les plus aisés.

Moyenne des séjours en famille : passée de 11 jours en 2004 à 9,5 actuellement

Nb total de jours annuels des 5/19 ans : 36 jours en 1979 et 26 en 2004.

Pourquoi ne part-on pas ?

D'abord par manque de moyens. Très de peu de départs avec annuels □ 12 000 €, mais la tendance à la baisse se déplace vers les classes moyennes.

Jouent aussi : les ressources en matière d'accueil familial ou amical (l'hébergement non marchand représente 68% des nuitées), le fait d'être parti ou non dans l'enfance (réflexe à acquérir).

Il y a un « effet cumulatif » d'obstacles au départ an vacances pour les familles modestes.

Quel est le rôle des Centres de vacances ou de loisirs et des aides financières ? Les centres de loisirs ne permettent pas de partir mais leurs tarifs sont adaptés ; les centres de vacances reviennent de plus en plus cher.

Les aides CAF, en baisse, sont insuffisantes : 5 % des 5/19 ans ont une aide. Pourtant si les parents ne partent pas les enfants ont 31% de chances de partir... mais 75% de chances avec une aide.

Ne pas partir est-ce une forme d'exclusion ?

En Angleterre dans une étude les enfants citaient comme premier signe de pauvreté le fait de ne pas partir en vacances...

Partir en vacances est un droit inscrit dans la CIDE (et dans loi de lutte contre les exclusions...)

On peut consulter une étude ANCV-BVA

Débat organisé le 9 juillet à l'Assemblée à l'initiative de la Plateforme pour le droit aux vacances des enfants et ados

En 2008 avait été déposée une proposition de loi pour instaurer une aide sous conditions de ressources pour les 4/17 ans.

A noter : Mme Amara lance le 29 juin l'opération « des vacances, moi aussi ! ».

6,8 millions pour les vacances d'été des 11/25 ans.

Et aussi : « Mes vacances j'y tiens ! ». Manifeste de l'Union nationale des assoc de tourisme (UNAT) qui demande un « plan vacances ». Conjuguer objectifs de cohésion sociale et maintien de l'emploi en régions touristiques.

A noter aussi un point sur les vacances des enfants handicapés

Sur le déclassement social

09 483 – ASH 17/07 & Le Monde 17/07/09



Alors le taux d'angoisse des Français : où l'on en reparle... mais aussi où l'on avance une explication qui a le mérite d'exister et nous paraît digne d'être creusée ; dossier intéressant puisque que contradictoire

Le déclassement c'est l'incapacité de maintenir la position sociale héritée de ses parents. Étude Centre d'analyse stratégique : concernerait aujourd'hui 22 à 25 % des 30/40 ans, contre 18 % au début des années 80.

Touche davantage les enfants de milieu modeste et les femmes plutôt que les hommes.

Mais il « relève moins souvent des réalités objectives que du ressenti des Français »

A partir des années 2000, s'installe la perception d'une dégradation du niveau de vie qui s'explique en partie par l'augmentation des dépenses contraintes notamment liées au logement pour les classes moyennes inférieures.

Le surendettement accélère le déclassement.

Un entretien avec M. Peugny, sociologue

Il est difficile à mesurer mais il ne peut se définir uniquement par la profession : on peut avoir le même métier que ses parents et vivre moins bien.

Résulte-t-il aussi d'un décrochage entre le diplôme et le premier emploi ?

Être employé en dessous de ses qualifications en est une définition : le diplôme reste un « rempart » mais sur le long terme cela se restreint.

Certaines catégories sociales sont-elles plus touchées que d'autres ?

Il s'accroît pour les enfants de cadres moyens et supérieurs ; le nb d'enfants d'ouvriers devenant cadres baisse (20 %) ; et les enfants d'ouvriers sont concernés aussi : chômage, RMI...

Faut-il encore encourager la course aux études ?

La massification a permis aux enfants des classes populaires d'arriver au bac et même à l'université : si on revenait en arrière, ils en feraient les frais.

Mais il faudrait repenser le système: opter pour une culture commune plutôt que pour des filières précoces et des objectifs chiffrés comme 50 % classe d'âge licence par ex.

Comment se traduit la souffrance que provoque le déclassement ?

Rébellion (surtout chez les gens qui reviennent à la situation des grands-parents) ou repli sur soi (si l'on est le « premier », on se sent responsable).

Aujourd'hui les familles aident à pallier les effets matériels du déclassement : inégalités là aussi et situations psychologiques difficiles.

Le CAS estime que le phénomène pourrait pousser à une réforme de l'État-providence. ??

L'aide des parents ne sera pas éternelle. Il faudrait une politique de redistribution « reposant sur les plus aisés et pas, (...) sur les classes moyennes ».

Comment expliquez-vous la sensibilité des Français à cette question ?

Le taux d'angoisse face à l'avenir est un des plus élevés d'Europe : « nous vivons dans un pays où il n'existe pas de seconde chance une fois que l'on a terminé ses études », je pense que « cela crispe fortement »

Vous parlez de « menace pour l'équilibre social » alors que le CAS est plus prudent... ??

C'est balayer un peu vite la somme d'angoisse ressentie par le quart d'une génération. Si la société se met à croire au déclassement, cela « remet en cause l'idée même du progrès social ».

Le déclassement – Grasset - 176 p. - 15,50 €

Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments



Bien sûr on aurait préféré les chiffres de 2008... si l'on ose dire...

Une suggestion bibliographique

09 528 – ASH 28/08/09

L'école des parents n° 579 – juin/sept. 2009

« Enfance : l'insupportable pauvreté » : lutter contre la pauvreté des enfants suppose de lutter contre celle des parents, source de relations insécurisées et de difficultés scolaires.

09 496 – ASH 21/08/09

La proportion de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est restée stable en 2007

13,4 % de la population en France métropolitaine.

Seuil calculé à 60% : 910 € mensuels en 2007.

Taux stabilisé aux alentours de 13% depuis 2000.

Communiqué du 23 juillet.

09 496 - *Le Monde* – 25/07/09

Employés et ouvriers non qualifiés : un niveau de vie inférieur d'un quart à la moyenne des salariés Insee Première 1250

Justice pénale des mineurs : les contre-propositions associatives

09 466 – ASH 10/07/09



Voilà qui est bien argumenté... et augure de futures passes d'armes sur un terrain qui vous concerne. A lire donc.

Citoyens et Justice, FN3S, Unasea et Uniopss ont adressé leurs observations et demandes à la DPJJ.

Voir article dans n° 5 sur précédentes contributions

Demandent : un code dédié aux mineurs (réunissant dispositions pénales, civiles et sociales), une réforme en cohérence avec la « refonte de la politique de la jeunesse », des moyens adaptés et un moratoire législatif de 5 ans sur les lois relatives à la délinquance juvénile (laisser du temps pour expérimenter et évaluer).

Désapprouvent : « démantèlement » de la fonction du juge des enfants, possibilité d'incarcérer dès 13 ans, dispositions pour les 16/18 « glissant d'un régime spécialisé vers un régime général » et le statut prévu pour les 10/13 ans.

Proposent un « livre préliminaire » : énumérant les principes fondamentaux (internationaux, constitutionnels et législatifs).

Affirmer la double compétence du Juge des enfants : ne doit être écarté de l'instruction et doit pouvoir désigner le service chargé de mettre en œuvre la mesure (pas de « mandat unique PJJ »)

Rappeler la place du secteur associatif habilité.

Ôter au classement sans suite le caractère « exceptionnel » prévu dans le texte au nom du « principe de nécessité de réponse pénale »

Le principe de « progressivité dans la sévérité des réponses » devrait être remplacé par ceux de « cohérence, proportionnalité et individualisation »

Préconisent la « collégialité des formations de jugement » pour toutes infractions entraînant peine plus 3 ans emprisonnement et celles commises en récidive (le texte prévoit un juge unique pour délits entraînant peine inférieure 5 ans (soit la majorité des affaires concernant mineurs).

Sanctions éducatives : possibilité de durer 2 ans (au lieu de 6 mois renouvelables 1 fois) ; organiser une réflexion sur la réparation pénale (qui risque de disparaître) ; maintenir la médiation pénale.

Mesures d'investigation : 3 mois renouvelables une fois (le projet prévoit durée unique de 3 mois)

10/13 ans : ne devraient plus relever du nouveau code, la responsabilité pénale étant fixée à 13 ans ; sollicitent sur ce point un groupe de travail.

Demandent une réflexion pluridisciplinaire sur la possible « déjudiciarisation » du 1° acte de délinquance sans gravité (recommandation de la Commission Varinard non reprise dans le projet)

Nouvelles en provenance et autour de la chancellerie



Enfin, on pourrait ne plus s'intéresser à ce qui est dit mais à qui le dit : quand OIP et contrôleur des lieux de privation de liberté et même Assemblée nationale disent la même chose... on peut se poser des questions sur la persistance de ces diagnostics...

09 444 – ASH 03/07 & 21-28/08/09

Le Monde – 19-20-24/08/09

Mme Alliot-Marie veut intensifier la lutte contre les suicides en prison

Demande la mise en œuvre du rapport Albrand

L'administration fait état de 81 suicides et les assoc. 90 : de toute façon il est en hausse.

Ministère : le nb de suicides sera rendu public 2 fois par an et l'objectif est de le réduire de 20 % en 5 ans.

Formation : personnels et bénévoles

Examen psychiatrique avant tout placement au quartier disciplinaire et amélioration des soins psy

Kits de protection (vêtements et draps indéchirables) pour les détenus repérés suicidaires.

Expérimentation des « codétenus référents arrivants » : soutien aux nouveaux dans 9 établissements.

Un comité de suivi indépendant sera installé.

Des mesures en trompe-l'œil ?

OIP : effet d'annonce ; la majorité de ces pistes étaient déjà prévues (Cf. annonces de Mme Dati)

Codétenus référents : « malsain »

Cette question doit être traitée par le ministère de la santé.

Il faut des transformations radicales et notamment lutter contre la surpopulation.

FO pénitentiaire : parle d'hypocrisie et réclame du personnel.

UGSP, Snepap et CGT demandent que soient abordées les questions de fond »

M. Albrand considère que la version de son rapport rendue publique est « édulcorée » et affirme que l'on « paie l'obsession sécuritaire »

Il faut remettre « des hommes et du liant dans les relations en prison »

09 462 – ASH 03/07/09

Un rapport de l'assemblée nationale (1811)

Améliorer l'accès aux soins des détenus et redynamiser le suivi socio-judiciaire

État sanitaire globalement dégradé de la population pénale : des progrès (loi de 94), manque de personnels et de pilotage.

Dans ces conditions, « aucune réinsertion sociale durable n'est raisonnablement envisageable et la lutte contre la récidive perd de son efficacité »

Préconise un comité de pilotage restreint qui rapproche les

administrations concernées.

Redynamiser suivi socio-judiciaire

Prévu pour les auteurs d'infractions sexuelles et progressivement étendu aux infractions violentes il est peu ordonné (11% des cas possibles).

Le réserver aux cas les plus graves, augmenter le nb de médecins coordonnateurs et supprimer le numerus clausus (20 condamnés par médecin.

A noter : un avis du contrôleur général sur les détenus et malades hospitalisés sous contrainte dans les Brèves des ASH du 10 juillet 2009

09 481 – Le Monde- 20/07/09

3 anciens détenus de la prison de Nantes ont obtenu des indemnités de 5 000 et 6 000 €

Le tribunal administratif a condamné l'État : en raison de conditions de détention de respectant pas la dignité de la personne humaine.

15 autres procédures devraient bientôt aboutir devant ce même tribunal administratif de Nantes.

09 489 – ASH 17/07/09

La CEDH condamne la France pour traitements dégradants envers un détenu (req. 39364/05)

Classé particulièrement dangereux (DPS) : transfèrements répétés, régime d'isolement à long terme (insuffisamment motivé), fouilles corporelles intégrales régulières, sans recours effectif.

Globalement la Cour pointe le traitement sévère, automatique et indifférencié de ces détenus.

Le gouvernement peut faire appel.

Dossier Étrangers



Une actualité chargée c'est donc à lire. La question de la rétention fait débat toujours et encore, avec des choses que l'on n'attendait pas forcément comme l'avis de la Cour des comptes que nous vous recommandons. De même le travail autour du délit dit « de solidarité », qui montre que les intervenants sociaux parviennent à se faire entendre aussi. Et des alertes : Comede notamment. A lire.

A noter une prise de position de la Cimade pour la protection des étrangères victimes de violences conjugales.

09 465 – ASH 10/07 & Le Monde 03/07/09

Politique de rétention : la Cour des comptes s'interroge sur l'utilisation des crédits (Enquête confiée par le Sénat)

Efficacité du dispositif : « importantes lacunes » dans le suivi des coûts. L'évalue à 190,5 millions

Soit 5 530 € par retenu et 13 220 € par reconduite effective à la frontière.

Entre 2002 et 2006 augmentation des interpellations et des reconduites mais depuis 2006, les interpellations progressent mais les retours diminuent : si cela continue, « il conviendrait de s'interroger sur la nature même et les caractéristiques des objectifs poursuivis ».

Allotissement du marché de l'assistance juridique : l'objectif affiché par le ministère est de maîtriser (concurrence) le coût de l'accompagnement social. La Cour estime « incertain » que la réforme y parvienne (manque d'analyse détaillée préalable).

Bilan des constructions et mises aux normes des CRA globalement satisfaisant (même si pbs de cartographie, taille, rétention femmes et enfants) .

09 502 – ASH 21/08/09

Le débat sur la présence d'enfants dans les centres de

rétention est relancé

Défenseure des enfants : « l'intérêt supérieur des enfants doit amener à privilégier l'assignation à résidence des familles avec enfants faisant l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière plutôt que le centre de rétention administrative ». (14/08).

Demande des stats sur le et la durée des séjours dans les 12 derniers mois.

Les assocs dénoncent la multiplication des placements de familles en CRA cet été.

Ministère : « L'intérêt supérieur de l'enfant est bien d'abord et avant tout de ne pas être séparé de ses parents ».

09 452 – ASH 03/07/09

Rapport Mariani sur les centres de rétention

« Dans les très grande majorité des cas, les conditions d'existence [y] sont correctes et ne méritent pas de critiques » ; sauf dans quelques endroits (dépôt Palais de justice Paris, Mayotte..)

2 membres de la mission s'en sont désolidarisés.

09 503 – ASH 21/08/09

« Délit de solidarité » : M. Besson prêt à retoucher un peu la loi + réactions des assos.

Le ministre a reçu une vingtaine d'assocs le 17/07.

Travail sur l'article 622-4 du Cesda excluant les poursuites « lorsque l'acte reproché était, face à un danger (...), nécessaire à la sauvegarde de la vie ou de l'intégrité physique de l'étranger » ; il vise à protéger l'action humanitaire.

M. Besson : propose d'y « ajouter clairement l'ensemble des agents des établissements et services sociaux et médico-sociaux dans l'exercice de leur mission (selon L. 312-1 CASF).

Propose aussi une circulaire précisant « l'ensemble des lieux qui doivent être exclus des opérations de contrôle » des forces de l'ordre.

Propose un guide pour les bénévoles et salariés des assocs humanitaires : leur permettre de « mieux identifier les risques [liés] aux filières »

Les assocs : c'est un premier pas

Seront vigilantes à ce que la modif s'applique aussi aux bénévoles : les travailleurs sociaux, ce n'est pas suffisant. (FNARS, FDTA, Emmaüs..).

La circulaire sur les lieux est aussi un 1° pas.

Le GISTI restant sur la demande d'abrogation de l'art. 622-1, celui qui prévoit les sanctions, il ne participe pas aux travaux ; estime « inacceptable » la proposition du guide, d'autant que les assocs en ont diffusé un en février.

09 504 – ASH 21/08/09

M. Besson : un premier bilan des mesures humanitaires à Calais. L'enquête devant faire le point sur la situation sanitaire Permanence de recueil des demandes d'asile : opérationnelle depuis le 5 mai (137 demandes)

Nouveaux points info : opérationnels

Point distribution repas : doit être opérationnel avant le 15 septembre.

Permanence d'accès aux soins : seront pérennisées

Un 1° point de distribution d'eau potable a été mis en place près de la « jungle »

Installation de douches : « toujours à l'étude »

FDTA dénonce des moyens insuffisants, tant à Calais qu'à Paris et demande 500 places nouvelles en CADA.

Ministère : 1000 places seront créées en 2010.

09 449 – ASH 03/07/09

Guide du demandeur d'asile

Élaboré par le gouvernement en partenariat avec Forum Réfugiés : téléchargeable et disponible aux guichets des préfectures.

Présente dans différentes langues les différentes formes de protection, le déroulement des procédures, les aides sociales et les droits.

09 525 – ASH 28/08/09

Propositions de 'France terre d'asile' pour une refonte des centres provisoires d'hébergement

C/ réfugiés statutaires et bénéficiaires de la protection subsidiaire. (1023 places)

Le GISTI dénonce des entraves à la validation des mariages mixtes célébrés à l'étranger

Les consulats « usent et abusent des procédures de vérification » : retarde transcription nécessaire à l'obtention d'un visa ou titre de séjour.

Des couples ont saisi la justice (avec aide GISTI).

Le Comede lance un appel à soutien

En 2008, les 36 salariés du Comité médical pour les exilés ont assuré 13 000 consultations gratuites (Paris et 93), pour un budget de 1,3 million.

Délais de versement et/ou baisse de plusieurs subventions nationales menacent l'activité.

09 513 – ASH 03/07 & 21/08

La préfecture du 93 assigne MDM en référé

Pour occupation illégale d'un terrain : en mai MDM y a installé des tentes humanitaires pour 116 Roms sous évacués après l'incendie d'un hangar.

15 organisations (LDH / FNARS / SM...) dénoncent des « menaces inacceptables » de l'État.

MDM demande une table ronde sur cette question

Demande d'expulsion rejetée par le TGI Bobigny : « l'assoc est intervenue dans un but humanitaire »

Ministère immigration annonce un nouveau recours

09 479 – ASH 10/07 & 21/08/09

Titulaires d'une autorisation provisoire de séjour sortant de l'espace Schengen

Ils doivent produire un visa pour revenir sur le territoire français, décision que conteste l'ANAFE par un recours devant le Conseil d'Etat (23/07/09).

Autres précisions sur les visas en Législation

concertation

09 442–ASH 03-17/07 & 21/08/09

Le Monde 09/07/09

Préconise une loi de programmation

Dotation ? allocation ? RSA « jeunes » ?

En l'absence de consensus: préconise des mesures immédiates (formations plus attractives et meilleur accompagnement pour recherche emploi), et des expérimentations de soutien à l'autonomie (dotation ou allocation contractualisée).

Propose un soutien équivalent au RSA pour les moins 25 ans déjà en emploi.

Orientation : créer un service public

Compétent de l'orientation scolaire à l'orientation vers la vie active : connecté à l'école mais indépendant de l'EN.

Missions larges et moyens propres.

Propose un « livret de compétences » : valoriser les atouts et élargir critères d'évaluation des élèves.

Assurer la continuité du parcours

Obligation jusqu'à 18 ans : se former ou être dans un parcours d'entrée dans la vie active.

Repositionner ML : responsables prise en charge de tous les jeunes d'un territoire en difficulté d'insertion et pivot d'un réseau (SPE, justice...) pour répondre aux besoins (logement, santé...).

Financement ad hoc, relance CIVIS....

Améliorer l'insertion des jeunes dans l'emploi autrement que par des emplois précaires

Doubler les contrats en alternance d'ici à 2015

Prérecrutement : être payés pendant une formation contre un engagement dans l'entreprise qui forme.

Lier la politique d'insertion des jeunes à une politique par branches : engagements contractuels

Logement

Turn-over dans location petits appartements et augmentation loyers souvent exagérées. Propose un bonus-malus (mesure fiscale) pour avantager les propriétaires vertueux et pénaliser les autres.

Assurance contre impayés prise en charge pour 5 ans dans le parc privé.

Mettre en place la GRL pour mettre fin aux « discriminations » anti-jeunes

Développer solutions « innovantes et diversifiées » : dans les plans départementaux

Ne laisser aucun jeune à l'abandon

Accès à une mesure de protection pour tous les 18/21 ans sans ressources et en rupture familiale. Adaptée à chaque cas (santé, logement...); pourrait être pilotée par CG.

Autres orientations

Débats au Parlement : sur une loi d'orientation et de programmation.

Tenue régulière du comité interministériel pour la jeunesse.

Prise en charge étendue du permis de conduire

Mettre en place service civique (volontariat) : vocation à concerner 10% d'une classe d'âge.

Doubler le montant de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (passer à 200 €)

Le calendrier et le chiffre exacts ne sont pas connus mais M. Hirsch, reçu par MM. Sarkozy et Fillon : « les propositions sérieuses et utiles aux jeunes passeront » (21/07/09)

Réactions des acteurs sociaux

Avancées incontestables mais prudence en attendant arbitrages et chiffres.

Cnajep s'inquiète pour assoc « actuellement fragilisées » par le désengagement de l'Etat.

Union nationale pour l'Habitat des jeunes : se félicite de l'annonce d'une « politique jeunesse transversale » (loi d'orientation) mais attend clarifications sur moyens et gouvernance.

Uniopss : des propositions pourraient « constituer un vrai progrès » si entièrement mises en œuvre et financées, mais manque un fil conducteur définissant « une stratégie pour la jeunesse »



Jeunesse : annonces, initiatives, informations...



Enfin, le livret vert ; des choses intéressantes et un entretien remet les choses en perspective: on pourrait prendre le pb autrement...

Quant aux mesures pour l'emploi on remarque qu'elles s'adressent aussi aux diplômés... ce qui est plus parlant que bien des discours. Et tous ces dispositifs empilés... ça fait rêver à des emplois, « normaux » si l'on ose dire et l'on ose.

Le livre vert de la commission de

Sur la question des ressources, pas tranchée

Uniopss : se félicite du principe retenu qui inclut les jeunes éloignés de l'emploi.

S'inquiète de la logique « droits et devoirs »

Regrette que le choix entre dotation / allocation soit renvoyé à des expérimentations.

S'inquiète aussi des prêts remboursables (risques de surendettement).

FNARS : attend de connaître « le niveau d'effort » consenti par l'Etat et apprécie la proposition d'un complément revenu pour les – 25 ans en emploi.

Insertion

Service public de l'orientation et renforcement du rôle des ML : jugés intéressants.

Uniopss : attention à ne pas fonder le financement des ML sur le seul critère de leur taux d'insertion pro. Livre vert « ambigu » là-dessus

(A noter que le projet sur la formation prévoit des dispositions en ce sens – ASH 17/07-p.18)

UNML : inquiète de la volonté de les recentrer autour des « plus en difficulté » (risque ghetto)

Mesure de protection pour les jeunes sans ressources ni soutien familial

Plébiscitée... en attendant les modalités de répartition compétences.

Logement : il faut d'abord sortir de la crise du logement (FNARS) ; regrette absence revalorisation de l'APL (Uniopss).

Santé : jugée parent pauvre du livre vert ; il fallait relever le plafond de la CMU-C (Uniopss).

Entretien avec Mme Van de Velde (socio EHES)

La perspective de la commission, traiter du sort des 16/25 ans, était très « française » et le livre vert y reste donc enfermé.

On pense la jeunesse comme une catégorie à part et on produit des mesures « spécifiques » alors « qu'au fond les jeunes ont les mêmes besoins que les adultes » : formation, emploi...

Le diagnostic est lucide, les propositions peuvent améliorer les choses mais les représentations sont inchangées.

Sur l'insertion professionnelle, « pourquoi ne pas valoriser l'alternance entre une expérience professionnelle plus précoce et un retour aux études plus tardif et plus valorisé » par ex ?

Ressources : rupture d'avec l'approche familiale (modèle méditerranéen) qui consiste à aider les familles pour qu'elles aident leurs enfants., mais hésite devant les aides directes (qui supposeraient une plus grande ouverture du marché du travail).

Précisions sur le plan gouvernemental

09 438 – ASH 03-10/07/09

Circ. DGEFP 09-16&20 (29/05) + 24 (12/06)

Instr 09-23&-27 (12 & 26/06) à paraître BO

50 000 CIE supplémentaires

Réservés aux 16/25 ans (secteur marchand) depuis le 1^{er} juin : notamment « jeunes qualifiés »

Prise en charge État : 40 à 47 % du SMIC

30 000 « CAE-passerelles »

A partir du 1^{er} juin (et d'ici la fin de l'année)

Pour les 25 ans révolus (secteur non marchand) : rencontrant des difficultés d'accès au marchand du travail, tous niveaux diplômes confondus.

Prise en charge État : 90 % du SMIC

12 mois : renouvellements devant rester « limités »

Peut prévoir des périodes d'immersion

20 000 places sup en apprentissage

Dans les secteurs en tension

Prise en charge État : 40 à 47 % du SMIC

50 000 contrats d'accompagnement formation

Entrée en vigueur en septembre pour les 16/25 ans de niveau II à VI.

Parcours certifiant : achat d'actions de formation pour obtenir premier ou meilleur niveau de qualification consolidé par stage en entreprise.

Parcours d'adaptation : achat d'actions de formation visant l'accès à l'emploi durable.

Actions achetées dans le cadre d'accords-cadres régionaux passés par Pôle emploi pour le compte de l'État : diagnostics locaux.

Les préfets sont appelés à « mobiliser fortement » les employeurs sur ces mesures

10 millions d'euros de plus en faveur de l'emploi dans les quartiers prioritaires

09 460 – ASH 03-10/07/09

L'ACSE les prélèvera sur son fonds de roulement pour 4 catégories d'actions :

IAE : soutenir création ateliers et chantiers sur les sites de la rénovation urbaine

Accompagner vers l'emploi et soutenir le parrainage.

Création d'entreprise : les jeunes des quartier sensibles sont très motivés ; actions en amont

Aides à la formation et à la mobilité.

Enfin, en fonction des besoins les représentants de l'État sont invités à « faciliter des formations » dans des secteurs en développement (services à la personne, métiers petite enfance et accueil aux personnes âgées et handicapées).

Expérimentations pour les jeunes

09 499 – ASH 21/08/09

165 projets sur 500 ont été retenus : 1^{er} appel à projets du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

4 objectifs : réduire les sorties prématurées du système de formation initiale ; prévenir les ruptures de parcours ; améliorer la transition entre formation et emploi ; soutenir [leurs] initiatives et projets

Financement de 65 millions.

Éléments sur www.lagenerationactive.fr

Les grands patrons s'engagent à un effort pour la formation en alternance

09 500 – Le Monde 16/07/09

51 entreprises s'engagent à embaucher en alternance 24 000 jeunes supplémentaires en 09-10 ; annonce du PDG de Véolia (qui avait une mission dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi)

Ils seraient ainsi plus de 100 000 dans leurs effectifs.

A noter: l'alternance est en perte de vitesse

Entre avril 08 et avril 09 on est passé de 598 700 à 577 000 jeunes en alternance. (Dares)

Qui sont les jeunes ?

En partenariat avec Jeunesses en Régions, l'Observatoire des inégalités (n° 64) dresse le portrait des 15-30 ans : l'emploi, le logement....

10 fiches thématiques seront publiées

5 millions de jeunes chômeurs en Europe

09 480 - Le Monde – 25/07/09

Eurostat : 18,3% des 15-24 ans au chômage au 1^{er} trim. 2009, soit une augmentation de 3,7% en 1 an (niveau de chômage global à 8,2%).

France : au-dessus de la moyenne avec 22,3%

Allemagne : la hausse la plus faible + 0,3% et 10,5% des jeunes sans travail.

Espagne : 33,6 % des jeunes sans emploi.

Protection de l'enfance : la pauvreté, une question qui dérange

09 467 – ASH 10/07/09 – pp. 34-37



Voici un article original. Les travailleurs

sociaux sont peu formés à aborder la question de la misère ? et les liens entre protection de l'enfance et pauvreté ne sont pas officiellement établis... Vastes débats ouverts tranquillement dans ces lignes.

M. Naves (IGAS) « l'indigence n'est plus (...) une cause justifiant aux yeux des décideurs un accueil provisoire ou un placement » (2000)

M. Bouchereau (AEMO) : « 80% des familles avec lesquelles nous travaillons sont des familles pauvres » ou en situation de précarité

M. Naves : « pas de données fiables permettant d'apprécier la part des conditions de vie des familles » dans l'orientation vers l'ASE

D'ici 2 ans l'ONED devrait avoir ce type d'infos (transmission par les Dpts des infos préoccupantes : comporte des données socio-économiques)

ONED : des travaux étrangers montrent qu'il y a une relation entre « la pauvreté et les négligences graves » ; sans tomber dans le déterminisme.

Cnaemo, FN3S : l'approche est devenue plus diverse (transgénérationnel, budget, conditions de logement...) ; on ne travaille plus uniquement à partir de référentiels psycho-éducatifs

Mais pour voir, encore faut-il regarder. Et comprendre.

M. Bouchereau (AEMO) : les travailleurs sociaux sont formés à la psycho, au droit... mais « la question de la matérialité, de l'existence objective des personnes, de la façon dont les comportements éducatifs des parents peuvent se penser au regard de ce qu'ils vivent et non par rapport à nos références à nous [issus de la classe moyenne], est assez peu étudiée ». A contrario « beaucoup de parents sont suradaptés au discours des services sociaux »

Privilégier une lecture psy des pbs permet aux travailleurs sociaux d'éviter un trop grand sentiment d'impuissance : car comment trouver un logement, ou un emploi ?

Mais le décalage entre l'offre pédagogique du secteur social (parole) et les attentes matérielles des familles peut rendre le dialogue difficile.

Assoc Fil d'Ariane : si des parents en grandes difficultés financières s'adressent à l'ASE on leur propose un placement ; en fait on ajoute ainsi une difficulté à leurs difficultés.

M. Rosenczweig (juge des enfants) : l'aide sociale à l'enfance ne s'appelle pas aide sociale aux familles en difficulté.

M. Naves : il ne faut pas confondre « politiques sociales et politique de protection de l'enfance » et la loi 2007 ne touche pas à la question de la pauvreté... mais il y a d'autres lois (le DALO...)

Une des solutions passe par la transversalité des services mobilisés autour de l'enfant.

A Drouai, la MECZ de l'assoc Temps de vie a passé des accords avec bailleurs : baux glissants pour aider les familles à avoir un logement ; dispositifs très souples pour aider aux conditions matérielles (aide d'un ouvrier d'entretien par ex.)

Il y a des initiatives de cette sorte, pour intervenir en amont, le plus amont possible.

L'enjeu est d'importance et des indicateurs alimentent les Dpts inquiets du désengagement de l'État : les budgets des REAAP en baisse, la PJJ qui ne fait plus d'assistance éducative, le fonds de financement protection de l'enfance abandonné....

Pourtant la crise est bien là.

Un espace rencontre parents-enfants

09 531 – ASH 28/08/09 – p.38-41



Dans notre éditorial nous disons combien il est difficile d'évaluer la place réelle faite

aux enfants dans notre société : dans cet article il y a beaucoup de respect, une jolie place vraiment.

Point Vert (St Etienne) : un des 130 espaces-rencontre pour le maintien des relations parents-enfants ; sur décision de justice les enfants y rencontrent toute personne titulaire d'un droit de visite. Si défaillance (pb psy, violences...) ou quand le parent hébergeant l'enfant refuse ces visites sans un regard extérieur.

Le juge définit fréquence et temps des visites ainsi que durée de la mesure. En moyenne les familles viennent pendant 18 mois. Le but étant qu'à terme les visites reprennent sans intermédiaire.

14 intervenants (âges et profils variés) pour un total de 2,29 temps plein : chaque « référent » suit entre 6 et 15 situations. La communication est nécessaire : réunions, cahiers de liaison...

Les observations ne sont pas transmises : les juges ne reçoivent qu'un relevé de présence.

D'abord chacun des parents et l'enfant sont reçus séparément : les parents signent le règlement intérieur et s'engagent à une participation (1 à 8 €) par jour de visite. Matérialiser leur engagement.

Les intervenants ne reçoivent pas d'enquête sociale : ils partent de ces entretiens. L'important est de ne pas prendre parti.

L'accueil est collectif, dans 2 pièces aménagées en salle de jeux (pour 2 tranches d'âge). Ainsi les pères se soutiennent entre eux : parfois difficile de se retrouver seul 3 heures avec l'enfant quand cela n'arrive jamais dans le quotidien.

Les intervenants sont présents mais discrets.

Les parents hébergeants ne croisent jamais le visiteur et pour eux non plus ce n'est pas facile : « ils doivent laisser leur enfant et on leur demande de quitter les lieux » : les intervenants ne leur racontent pas le déroulement de la visite (risque de « placer l'enfant dans une situation délicate »).

Parfois ils constatent que la reprise du lien perturbe l'enfant : il faut expliquer que ce nouvel équilibre « crée un déséquilibre ».

Mais parfois on s'interroge sur l'utilité de poursuivre la mesure : « idéologie familialiste » ? la question peut se poser.

Si une situation est trop complexe on fait appel au psychologue, et deux heures pas mois se tient une réunion d'analyse de la pratique pour les cas difficiles (psychologue extérieure au groupe).

Quand les choses se passent bien, Point Vert propose des aménagements : emmener l'enfant à l'extérieur, passer la journée avec lui... En ligne de mire, la sortie du dispositif.

Des incertitudes pèsent sur le budget : « depuis 19 ans chaque année il faut aller à la pêche » ; le principal financeur étant le CG de la Loire.

Des ateliers deux-roues en prévention spécialisée

09 506 – ASH 21/08/09 – p.36-39



Là vous êtes « à la maison » : on commentera donc peu ; une manière de vous (re)donner des idées ou de valider un projet que vous avez ? Voilà.

A Toulouse, l'assoc ASEDE a démarré un atelier mécanique en 2005 : « support éducatif » pour accrocher les jeunes. Ainsi les jeunes se déplacent pour voir l'éducateur à l'inverse de ce qui se passe habituellement en PS.

Sessions de 6 semaines (2 séances hebdo), avec des groupes de 4 jeunes : ils restaurent un engin entier.

L'atelier est bien équipé, ce qui amène les jeunes à le

respectent (aucun vol de matériel).

Travailler sur la sécurité, prévenir les conduites à risques et dépasser le consumérisme : ils peuvent réparer et avoir quelque chose de bien.

Atelier mixte : ainsi les garçons ne se l'approprient pas et la présence des filles « a un très fort effet de régulation du comportement »

De même mélange des niveaux scolaires.

Les séances doivent être courtes : beaucoup de jeunes sont dans le rejet de l'apprentissage. Mais en partant du concret on redonne l'envie d'apprendre et on aborde par ex les mathématiques.

A partir de l'atelier on traite d'autres questions.

Les jeunes peuvent passer le Brevet de Sécurité Routière à prix réduit.

L'assoc ASETTE : projet sur 2 ans avec des jeunes en grande difficulté scolaire (aller vers une orientation professionnelle).

Considéré comme un support, l'atelier mécanique existe depuis 1977 et les projets varient souvent, s'adaptant aux besoins repérés.

« Assumons collectivement la responsabilité de l'obésité »

09 473 – ASH 10/07/09 – pp. 42-43



Des choses que l'on sait, et d'autres que l'on sait moins; intéressant.

Par M. Poulain, sociologue et anthropologue

On parle d'épidémie d'obésité...

Sans dramatiser à ce point c'est vrai que l'obésité augmente : de 16 à 17 % d'enfants en surpoids.

Sur le plan épidémiologique on a du mal à fixer des indicateurs : l'IMC s'est imposé et transformé en norme sociale (mais pas très fin comme mesure).

Les populations en difficultés sont-elles davantage victimes d'obésité ? : 2 fois plus d'obésité sévère en bas qu'en haut de l'échelle sociale (où on trouve des hommes...).

Comme si les personnes en voie de précarisation « stockaient » de manière archaïque en prévision de temps difficiles ; quand le marché du travail se dégrade, mauvaises conditions de travail et longs trajets favorisent le recours à une nourriture vite préparée en général mal équilibrée.

Chez les femmes, le désir de « coller » à un modèle esthétique engendre des troubles et le « yoyo ».

Chez les migrants attirance pour des produits pas chers et caloriques (nouveaux de surcroît).

Le manque d'argent joue-t-il un rôle ?

Bien sûr : acheter des légumes est difficile et on n'en voit pas forcément l'utilité quand le corps est vu comme un instrument à qui il faut donner de l'énergie pour pouvoir travailler.

Les classes moyennes / aisées se projettent plus dans l'avenir : les valeurs de santé ont plus de sens.

L'exclusion va-t-elle de pair avec une désocialisation de l'alimentation ?

En partie : on commence par refuser les invitations que l'on ne pourra pas rendre et ce repli sur soi désocialise les repas, ce qui dérégule l'alimentation (on finit plus facilement les chips...).

En imposant une norme, fait-on courir aux gens un risque de stigmatisation ?

L'État veut s'occuper de la santé des gens mais au final l'individu est considéré comme responsable.

L'obésité est une question complexe qui « renvoie à de multiples responsabilités ».

On peut agir mais en gardant le bon équilibre entre transmission d'informations, risque de moralisation et réalisme de la démarche.

Sociologie de l'obésité – PUF 2009 – 320 p – 28 €

On peut compléter avec « une épicerie sociale... »

Expériences, points de vue, éléments repérés



Nous aimons l'épicerie sociale.

Une épicerie sociale : rempart contre l'exclusion

09 476 – ASH 10/07/09 – pp. 38-41

Le Marché de Pauline s'est ouvert en 2006 : aide alimentaire et suivi spécifique en contrepartie d'un engagement par un contrat détaillant durée de l'accès et capacité d'achat mensuel et participation à un des ateliers (santé, cuisine...). Les dépenses doivent être faites en plusieurs fois pour privilégier l'achat de produits frais.

+ un accès spécifique gratuit d'un mois pour les personnes en attente de droits.

Ils ont osé le travail artistique –

09 477 – Un dossier Lien social – n° 937/938 – pp. 10-41

ESAT, foyer de vie pour adultes handicapés mentaux, CHRS, SAVS...

Comment financer le social ?

09 532 – ASH 28/08/09 – pp. 34-35

Par M. Bergeret, Dteur d'une assoc gérant 2 CS (Rhône) et diplômé de l'EHESP

Plaidoyer pour le développement de la tarification à la journée plutôt que pour les subventions « on sollicite une subvention, comme une charité, pour assurer une mission reconnue ».

Professions sociales et établissements



De quoi vous mettre en jambes, tout doucement.

09 474 – ASH 10/07/09

CCNT 66

Les 5 fédérations syndicales demandent que les commissions paritaires se tiennent sous l'égide du ministère du travail pour un « climat plus serein et respectueux des règles de négociation »

Prochaine commission le 22 septembre.

Entre le devoir de se taire et la nécessité de parler ; le partage d'informations entre professionnels

Actes d'une journée organisée par le CLICOSS 93

09 508 – ASH 21/08/09 – p.25-26

Les étudiants se préparant aux diplômes de travail social en 2006 – Études & Résultats n° 696

L'étude porte surtout sur les 27 000 étudiants de 1° année : 44% inscrits dans les formations niveau V ; 37% niveau III, 13% niveau IV et 6 % I ou II

Les femmes représentent 86% de ces nouveaux.

Orientations vers ces carrières à 30 ans en moyenne.

Dû en partie aux niveaux I & II ou V : reprise d'études pour évoluer. Plus d'1 étudiant sur 2 travaillait déjà dans le secteur l'année précédente.

Niveau d'études souvent supérieur ou égal à celui sur lequel débouche leur formation.

Les niveaux de formations et les filières reproduisent les disparités sociales.

Ils ont beaucoup de chances de décrocher leur diplôme : 90% de réussite aux examens 2006.

Répartition régionale très inégale, de même que l'offre de formation. 14% des premières années niveau III ont d'ailleurs

changé de région.

80% d'entre eux bénéficient d'une prise en charge financière : formation continue, CIF, demandeur d'emploi ou contrat d'alternance.

Moins fréquent sur le niveau III, souvent effectué en formation initiale.

Des publications de l'ANESM sur l'évaluation

09 442 – ASH 03/07/09

Une première liste d'organismes habilités à procéder à cette évaluation

09 520 – ASH 28/08/09

Une nouvelle recommandation sur l'évaluation interne « Structuration de la démarche évaluative » en 4 phases (78p).

Et 2 avis sur l'évaluation externe

Formation des évaluateurs (2009-22) et composition de ces équipes (2009-23)

Protection de l'enfance : les modalités de formation des professionnels sont connues

Décret n° 2009-765 du 23/06/09, JO 24/06/09

En application de la loi de mars 2007 : obligation de former personnels médicaux, travailleurs sociaux, magistrats, enseignants, personnels d'animation sportive, police et gendarmerie...)

Formation continue : sensibiliser au repérage de signaux d'alerte et connaître les dispositifs ; sessions réunissant les différents professionnels intervenant sur un même territoire.

09 524 – ASH 28/08/09 – p.23

Assistants de service social

La DGAS explicite les règles d'accès à la profession pour les ressortissants étrangers

Cir. DGAS/4A/2009/256 du 07/08/09 à paraître BO

09 490 – ASH 17/07/09 – p.22-23

Les assistants familiaux en manque de reconnaissance : une étude

Ils sont 46 500 qui accueillent près de 65 000 enfants sur les 127 000 confiés à l'ASE.

Malgré un cadre professionnalisant, des difficultés demeurent : leur rapprochement avec le droit commun (rémunérations...) « s'oppose à la notion même de l'intérêt de l'enfant ».

Synthèse de son étude par M. Stéphane Le Labourier : stephane.lelabourier@orange.fr

Et aussi Les AMP : prendre soin au quotidien

1992 : certificat d'aptitude ; 2006 : diplôme d'Etat.

Mais la profession reste difficile à catégoriser

Direction. B. Aimé..., Ed. érès, 15 €

Handicap : nos éléments



Gageons que la question de AVS prendra le pas sur les autres en ces jours de rentrée scolaire... même si tout le dossier est intéressant. Avec une mention spéciale pour l'ESAT spécialisé dans le tourisme.

Aides sociales départementales au 31/12/08

09 522 – ASH 28/08/09

Hausse de 10% du nb de bénéficiaires handicapés (montée en charge PCH).

DREES – Études et Résultats n° 700

Rentrée scolaire

09 443 – ASH 03-10/07/09 + 28/08/09

Le Monde – 2 & 4 / 07/09

Les AVS bientôt réembauchés par des associations : un retour en arrière ?

Des contrats s'arrêtent fin juin (1 300).

M. Chatel : « il y aura toujours autant d'EVS et d'AVS » ; les postes sont maintenus.

Amendement (02/07) voté à l'Assemblée nationale instaure la continuité de l'accompagnement individuel des élèves en situation de handicap : permet à une assoc (ayant conclu une convention avec l'EN) de recruter ces personnels.

A cet effet, le décret n° 2009-993, du 20/08/09, J.O. 23/08/09 entre en vigueur le 01/09/09.

Il précise notamment le montant de la subvention « attribuée par l'Etat »

Unapei « ne peut être que transitoire »

Unaisse : « un petit pas ».

AFP : « une mauvaise réponse à un vrai pb »

Ces accompagnants existent depuis 1982 et l'État les a pris en charge en 2003 : on risque donc de retrouver des pbs du fonctionnement antérieur, notamment des inégalités territoriales, les assoc volontaires n'étant pas présentes partout.

Quid alors de l'opposabilité du droit à l'éducation (loi 2005) ?

La question du statut des AVS, elle reste entière. Une mission d'inspection évaluera si ces contrats aidés ont reçu la formation qui leur était due, et la mission Montchamp travaille ...

09 464 – ASH 10/07/09 + Le Monde 27/08/09

MDPH : rapport 3 ans après leur mise en place

Globalement satisfaisant : mais l'augmentation du nb de leurs missions pèse sur leur activité.

Montée en charge PCH, orientation scolaire et décisions relatives à l'orientation professionnelle.

Il faut « clarifier et améliorer le statut des personnels », et accentuer la formation.

Financements : malgré des efforts « les crédits demeurent en deçà des engagements » de départ.

Préconise des conventions pluriannuelles.

A noter Mme Morano annonce un versement de 10 millions d'euros mais les assoc sont inquiètes ; postes non pourvus ni compensés, situation financière souvent difficile.

09 510 – ASH 21/08/09

Jeunes handicapés : quelles vacances ?

Les enfants handicapés partent en vacances autant que les autres : une étude de la Jeunesse en Plein Air et une autre de l'OVLEJ en attestent.

Ils ont les mêmes aspirations que les autres enfants.

Mais sont en situation de « désavantage social » : par rapport aux pratiques et aux modes de participation aux activités « temps libres »

Emploi

09 461 – ASH 10/07 & 21/08/09

L'Agefiph renforce les aides de son plan de soutien à l'emploi 2009-2010

et le prolonge jusqu'en 2011

Chiffres clés 2009 par l'Agefiph et FIPHFP

Accessibilité

09 519 – ASH 28/08/09

Le Conseil d'Etat annule un décret instaurant des dérogations (21/07/09 – 295382)

Pas de dérogation pour les constructions neuves.

09 523 – ASH 28/08/09

Questions autour de la fermeture du CTNERHI

Programmée avant fin 2009 ; le centre existe depuis 34 ans et rassemble plus de 16 000 ouvrages et 200 périodiques. Projet de reprise par l'EHESP, mais les salariés s'inquiètent.

Expériences et points de vue repérés

Nous signalons « Ils ont osé le travail artistique »

Personnes handicapées psychiques : vivre chez soi et avec les autres : la difficile équation

09 449 – ASH 03/07/09 – pp. 32-35

600 000 personnes concernées : 40% en logement autonome mais avec un fort accompagnement par leur entourage. Manque de places (50 000) alliant hébergement et accompagnement.

Tour d'horizon des différentes initiatives.

Une action de formation : le cirque pour se remettre en piste

09 456 – ASH 03/07/09 – pp. 36-39

Arts du cirque, travail sur soi + bilan de compétences : s'achève par un spectacle.

« Aider les personnes à révéler leurs compétences au lieu de ne s'intéresser qu'à leurs manques ». Rapport au corps, écriture...

Cap emploi Béarn (05 59 14 82 90)

AFPA Pau (05 59 72 70 70)

09 472 – ASH 10/07/09 – pp. 31-32

Scolarisation : les déficients sensoriels hors du droit commun, par J-Y Le Capitaine

Des dérogations sont maintenues par la loi 2005.

09 494 – ASH 17/07/09 – pp. 28-31

Un ESAT spécialisé dans les loisirs

Au Bol vert : hébergement, restauration et loisirs : ouvert à tous.

« Intégration à rebours : c'est le milieu ordinaire qui vient se détendre en milieu adapté »

09 529 – ASH 28/08/09 – pp. 36-37

Polyhandicap : le souci de l'autre

Cette grande dépendance confronte professionnels et parents à un accompagnement très complexe.

Travailler sur l'altérité, savoir être présent à l'autre, parler et aussi arrêter de parler...

Volet bibliographique :

09 457 – ASH 03/07 & 21/08/09

Le handicap par ceux qui le vivent

Des parcours : attention à l'admiration ou la compassion qui reviennent à exclure l'autre du lot commun des humains.

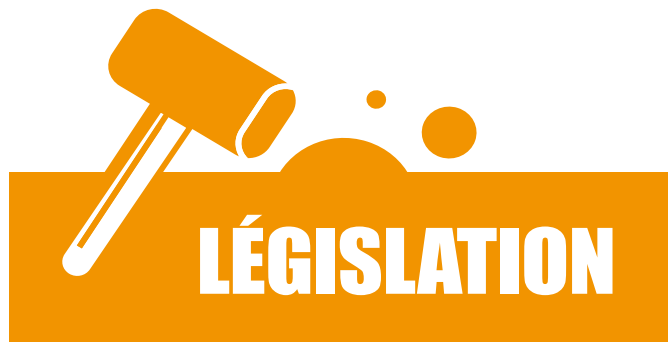
Dir. Charles Gardou – Ed. érès – 23 €

La part de l'intime dans la relation éducative et thérapeutique

Que signifie l'intimité pour une personne lourdement handicapée ? Quelle « bonne distance » pour l'éducateur ?

Cahiers de l'Actif n° 392-394 & 394/395

04 67 29 04 67 – 24 €



Notre sélection pour l'été 2009



A noter que l'Abbé Pierre avait toujours demandé une disposition législative protégeant le modèle d'Emmaüs

09 451 – ASH 03/07/09

Augmentation du SMIC de 1,3% au 1° juillet 09

Décret 09-800 du 24/06/09, JO 26/06/09

Modalités de saisine du médiateur Pôle emploi

Instr. CSP 09/170, 12/06/09, BOPE 44, 18/06/09

Précisions sur visas long séjour dispensant de titre de séjour

Circ. NOR/IMI/M/0900067C- 29/05/09, à paraître

Certains visas long séjour permettent de s'inscrire sur la liste des demandeurs d'emploi

Instr.CSP 09/182, 19/06/09, BOPE 09-46, 24/06/09

09 493 – ASH 17/07/09

L'expérimentation du CTP est étendue au bassin d'emploi d'Hagetmau (landes)

Décret 09-854 du 08/07/09, JO 11/07/09

Le Calvados s'ajoute à la liste des départements où les demandes de regroupement familial doivent être déposées auprès de l'OFII

Arrêté du 7 juillet 2009, JO 14/07/09

09 501 – ASH 21/08/09

Un décret permet l'agrément par l'Etat des organismes d'accueil communautaire et d'activités solidaires (type Emmaüs)

Confère un statut juridique aux personnes accueillies, exclusif de tout lien de subordination.

Décret 09-863 du 14/07/09, JO 16/07/09

Une nouvelle carte d'admission pour les bénéficiaires de l'AME

Distribuée au 01/01/10 : papier sécurisé, photo...

Arrêté du 10 juillet 2009, JO 28/07/09

Parution du règlement intérieur du 1° centre socio-médico-judiciaire de sûreté de Fresnes

Arrêté du 06 juillet 2009, JO 12/08/09

09 517 – ASH 28/08/09

Revalorisation des tarifs applicables aux IVG

+ 34% : éviter que les établissements ne les délaissent parce que pas rentables.

Arrêté du 04 août 2009, JO 22/08/09

Actualisation des règles d'appréciation des ressources pour l'octroi PAJE et APL

Pour tenir compte de la mise en place du RSA

Décret 09-976 du 20/08/09, JO 21/08/09

HLM : les locataires présentant une perte d'autonomie protégés contre l'obligation de mobilité pour cause de sous-occupation

Décret 09-984 du 20/08/09, JO 22/08/09

Baisse des prix à la consommation de 0,4% en juillet 2009

Avis paru au JO du 23/08/09

Les cahiers juridiques des ASH



09 – 458 – ASH 03/07/09 – pp. 45-49

RSA : montants au 1^{er} juin 2009

09 – 469 – ASH 10/07/09

Allocations de chômage revalorisées au 1^{er} juillet

09 – 470 – ASH 10/07/09

Les prestations aux personnes handicapées au 1^{er} juillet

09 – 491 – ASH 17/07/09 – p. 37-52

SMIC et minimum garanti :
montants au 1^{er} juillet 2009

Taux horaire du SMIC revalorisé de 1,3%, passant à 8,82 € bruts

Minimum garanti maintenu à son niveau de juillet 2008, soit 3,321 €

09 – 512 – ASH 21/08/09 – p. 45-49

Les bourses de collège année scolaire 09-10

Montants des bourses et plafonds annuels de ressource sont revalorisés.

09 – 512 – ASH 21/08/09 – p. 49-54

Les bourses de lycées année scolaire 09-10

Plafonds de ressources revalorisées de 1,46% et montant de la part de bourse fixé à 42,57 €

A noter : l'arrêté du 27/07/09 (JO 25/08/09) fixe les modalités d'attribution de ces bourses pour les élèves inscrits à une formation CNED.

09 – 530 – ASH 28/08/09 – p. 47-53

La loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions

Loi 2009-323 du 25 mars, JO 27/03/09

Dispositions relatives à l'hébergement



Le chômage repart à la hausse en juillet, après un mois de pause

09 514 – Le Monde 28/08/09



Cela n'étonnera personne ; quant à en avoir une appréciation plus fine, il faut du recul, et encore du recul.

Catégorie A : hausse de 0,4% (+ 25,6% en un an)
Catégories tenues de faire des démarches positives de recherche d'emploi (A + B + C) : + 0,9% en juillet .

Chômage des femmes en plus forte hausse que celui des hommes : + 1,1% contre 0,2%

Inversion de la tendance chez les moins 25 ans : baisse de 1,4%, après baisse de 3,9% en juillet (+ 32,7 % en 1 an).

Mme Lagarde : dégradation « moins importante qu'au début de l'année grâce aux mesures prises » ; notamment 2^e baisse mensuelle consécutive du nb de jeunes demandeurs d'emploi.

Insee : la dernière note de conjoncture prévoit 10,1% à la fin de l'année (10,5% avec DOM).

DARES - Infos synthèses 35.1 & 31.1 (pour juin).

Mai : progression du chômage sur un rythme moins soutenu (voir n°4)

09 439 – ASH 03/07 & Le Monde 27/06/09



Voilà : les chiffres parlent tout seuls.

Catégorie A : + 1,5 %, soit 36 400 chômeurs de plus en un mois (+ 26,4 % en 1 an)

Nb d'inscriptions catégories A/B/C : + 1,5% en 1 mois (+ 18,4% en 1 an).

Mme Lagarde : ce ralentissement de la hausse pour le 4^e mois consécutif est un signal « relativement encourageant » mais elle demeure « significative (...) et devrait se poursuivre pendant plusieurs trimestres »

Moins 25 ans + 1,7 % en 1 mois

+ 41,1 % en 1 an

Inscriptions catégories A/B/C : - 6,9 % en 1 mois (+ 9,5% en 1 an).

Sorties catégories A/B/C : + 0,3% en 1 mois (- 5,2% en 1 an) ; sorties pour radiations administratives en hausse de 8,8%.

Offres d'emploi collectées : + 1,2% en 1 mois (- 23,1% en 1 an).

Offres d'emploi satisfaites : - 5,7% en 1 mois (- 29,4% en 1 an).

DARES – Infos synthèses 26.1

Chômage : infos diverses



Ce que l'on prévoit de faire et ce que l'on a fait, juxtapositions infinies... et instructives.

09 485 – ASH 17/07/09

Chômage : vers de nouvelles mesures pour limiter les conséquences de la crise sur l'emploi

Accord national interprofessionnel (ANI) du 8 juillet conclu jusqu'au 1^{er} janvier 2011.

Chômage partiel : contingent de 1 000 h pour tous secteurs d'activités avec possibilité de formation.

CTP : ouvert aux titulaires de CDD ou intérim

Fonds unique de péréquation : anticiper sur la collecte 2010 pour former publics prioritaires et prendre en charge contrats de professionnalisation.

La formation professionnelle des demandeurs d'emploi en 2007 – Dares 1^{er} Info 1^{er} Synth 28.1

594 000 demandeurs d'emploi en formation en 2007, soit 6% de moins qu'en 2006.

09 498 – ASH 17/07/09

Accompagnement des chômeurs

320 000 demandeurs d'emplois seront suivis par des organismes privés à partir de 09/09 : 170 000 personnes éloignées de l'emploi et 150 000 licenciés économiques.

Ces suivis demandent du temps et Pôle emploi « a besoin de ce renfort en ce moment »

Que faut-il faire pour aider les allocataires du RMI à retrouver un emploi ? le point de vue des bénéficiaires : 46% indiquent n'avoir eu aucun contact entre janvier et mai 2008 avec une personne chargée de les aider dans la recherche d'emploi.

Nous signalons cet été en emploi



C'est positif bien sûr de constater un effet des mesures gouvernementales sur l'emploi associatif, mais on peut lire aussi que le nb de contrats conclus est inférieur aux prévisions, sans négliger non plus les informations sur les PLIE.

09 468 – ASH 10/07/09

Malgré la crise, les assocs ont créé des emplois au premier trimestre 2009

L'économie sociale représente 12 % des emplois et a progressé de 17% en 8 ans

75% de ces salariés travaillent dans des assocs

1^{er} trim. 2009 : emploi privé en repli de 2,1% mais l'emploi associatif augmente de 2,8%. Mais masse salariale en léger retrait, laissant supposer une grande proportion de temps partiels.

PLIE : vers une mutualisation de la gestion

Instr. DGEFP 2009-22 du 08/06/09, à paraître BO

Réduction des crédits FSE avec « renforcement global des exigences de qualité et d'efficacité ».

Réduire des deux tiers le nb de PLIE (fusion) ; l'allègement des tâches administratives permettant un recentrage sur le cœur de métier.

09 497 – ASH 21/08/09

Contrats aidés : les services déconcentrés de nouveau appelés à se mobiliser davantage

Secteur marchand

CIE : au 01/07/09 il restait 20 718 contrats à prescrire (hors publics jeunes)

Secteur non marchand

Objectif CA & CAE pour le 2^e semestre : 195 525 (intègre les 37 525 non prescrits au 1^{er} semestre)

Circ. DGEFP 09-32 - 16/07/09, www.circulaire.gouv.fr

A noter dans l'Éducation nationale

Les contrats aidés arrivant à échéance d'ici au 30/08 devront être renouvelés « chaque fois que cela est possible »

Un plan d'accompagnement renforcé est prévu pour les 7 500 salariés bénéficiaires de conventions non renouvelables.

Instr. DGEFP 09-26 - 03/07/09, à paraître BO

09 435 – ASH 03/07/09

Précisions de la DGEFP sur le dispositif des périodes d'immersion

Instr. DGEFP 09-18 (29/05) à paraître BO emploi

Créé par la loi du 01/12/2008 instituant le RSA.

Périodes possibles auprès d'un autre employeur en cours de contrat pour salariés CAE & CDDI.

Nouvelles compétences, passerelles entre employeurs IAE, et employeurs contrats aidés.

Non obligatoires : l'initiative revient à l'employeur

Question-réponse en annexe à l'instruction.

Services à la personne : 40 millions pour professionnaliser le secteur

Engagements pris aux « Assises » du 23/06.

Convention collective de branche, certification d'organismes et qualification des salariés : 15 000 VAE & 1000 contrats professionnalisation d'ici début 2010 (notamment en médico-social)

Une étude de la DARES – Synth Info 27.2

RSA : nos éléments cet été



Il faut attendre un peu plus bien sûr : le démarrage est paradoxalement une phase « creuse » au niveau des informations. A suivre donc.

09 495 – ASH 21/08/09

Éléments quantitatifs

Au 28 juillet 711 320 personnes avaient déposé un dossier en métropole : soit « 35% de l'estimation du nb total de travailleurs modestes qui peuvent [le] percevoir » (M. Hirsch).

511 200 demandeurs d'emploi inscrits fin juin à Pôle Emploi ont ouvert des droits au RSA (ministère emploi)

Droits connexes locaux

La « déclaration commune de principe sur les conditions d'attribution » de ces aides a été signée par tous les organismes concernés (ADF – ARF – AMF – UNCCAS – CNAM ...), ce dont M. Hirsch se félicite. (Voir rapport Desmarescaux)

09 518 – ASH 28/08/09

Le bureau de l'ADF a opté pour un accord-cadre : entré en vigueur au 01/07/09, il définit les conditions de collaboration entre Dpts et Pôle emploi sans évoquer la facturation.

09 437 – ASH 03/07/09

Le bénéfice de la réduction sociale téléphonique

Décret 09-716 du 18/06/09, JO 19/06/09

Les allocataires RMI y avaient droit mais pas les titulaires API.

Réduction mensuelle : 4,21 € HT (idem depuis 03)

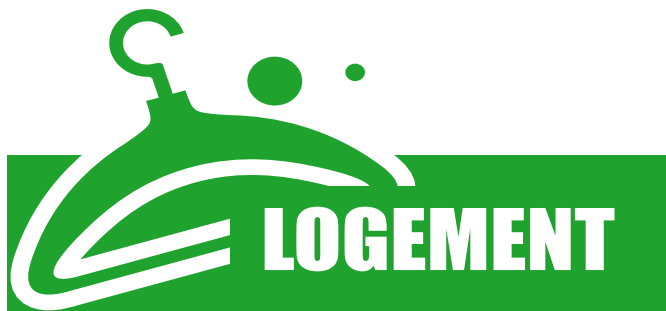
3 fichiers créés pour faciliter la gestion du RSA

Traitement de données à caractère personnel « @RSA » (CNAF) pour organismes instructeurs : instruire demandes et faciliter orientation.

Pôle emploi autorisé à transmettre aux Dpts des infos permettant de suivre inscriptions, cessations d'inscriptions et radiations.

Le ministère peut créer un fichier à des fins statistiques : suivre un échantillon de bénéficiaires

La CNIL a donné son aval mais déplore « avoir été saisie tardivement du projet de décret »



*A voir :
un article sur les lits halte soins santé
Dis-maman on dort où ce soir ? en Biblio
Et notre Coup de cœur*

Interrogations et précisions suite au remaniement ministériel

09 446 – ASH 03/07 & 21/08/09



*Mécontentement et débats en perspectives ?
La question du logement ne se résolvant pas,
il faut s'y attendre...*

Les assocs n'apprécient pas la disparition du ministère du Logement:

Fondation Abbé Pierre « Faut-il donc comprendre que la crise actuelle n'est pas assez importante pour qu'un ministère lui soit consacré ? »

L'hébergement fait-il partie des compétences de ce « Secrétariat d'État au logement et urbanisme » ? M. Apparu assure que oui

Collectif des assocs pour une nouvelle politique du logement craint une multiplication des Agences, notamment celle « des Français de la rue » qui suscite l'inquiétude des intervenants sociaux.

M. Borloo chargé de la lutte contre la précarité et l'exclusion liées au logement

Il a autorité sur la DGAS conjointement avec M. Darcos (travail solidarité et ville).

M. Apparu « connaît de toutes les affaires » que lui confie son ministre de tutelle.

Décrets n° 878/895&910 (JO des 21/25&28/07/09)

L'USH réclame un changement de cap

09 447 – ASH 03/07/09



*Décidément ça craque : voilà comment
on pourrait traduire les mises au point de
l'USH...*

Pdt USH : appelle M. Apparu à rompre avec le bilan « peu glorieux » du ministère précédent. : « le logement social doit redevenir la priorité de la politique du logement »

Les HLM se sont « retroussé les manches »

91 500 nouveaux logement sociaux devraient être financés en 2009 (74 500 en 08) + 15 000 logements en accession sociale à la propriété

Mais les aides à la pierre ont baissé de près de 30% dans la loi de finances 2009 et l'USH redoute budget 2010 « plus dramatique » : les « acrobaties financières » vont trouver leur limites.

Ont investi dans renouvellement urbain : mais « sans une enveloppe de 1,5 milliard » les opérations conventionnées n'aboutiront pas.

Gestion des attributions problématique : assurer à la fois égalité de traitement, mise en œuvre du droit au logement et mixité sociale est difficile dans un contexte de paupérisation.

La proportion de ménages pauvres dans le parc social était de 16% en 1988 et de 24% en 2006. 74% des locataires appartiennent à la partie la moins favorisée de la population (- 2 100 €/mois).

Une meilleure répartition de l'offre passe par le respect de l'article 55 loi SRU : demande au gouvernement de mettre en œuvre les préemptions de terrains en cas de carence de la commune.

Intermédiations locatives : les associations demandent des engagements clairs

09 526 – ASH 28/08/09 – p.27-28



*Précisions sans doute utile sur un dispositif
dont il faudra surveiller la montée en
charge.*

Permet à des assocs de louer dans le parc privé pour sous-louer à une personne vivant à l'hôtel ou sortant d'une structure d'hébergement : suivi social pour locataire et sécurité de paiement pour bailleur.

Initié par la Ville de Paris (07), et expérimenté par l'Etat depuis fin 08 (Paris et petite couronne).

Dans le cadre du plan de relance (12/08), objectif de 5 000 logements en 2009.

La FNARS relaie souhaits / inquiétudes des assocs auprès de M. Régnier (courrier) : garantie du financement pour 2010 ; modalités adaptées (financement du différentiel entre montant payé au bailleur et participation du bénéficiaire adapté au contexte local), typologie des logements, revalorisation du forfait pour le suivi social, concertation sur la question du relogement (le dispositif dure 18 mois), + évaluation.

Cabinet M. Régnier : les conventions déjà signées ont tenu compte de ces préoccupations.

Si nécessaire les différentiels peuvent être réajustés et les séjours prolongés mais le montant forfaitaire ne sera pas revu ; en aval, à la sortie les bénéficiaires sont prioritaires (DALO).

Concertation prévue en septembre : sur le dispositif d'accueil et d'hébergement

Fondation Abbé Pierre : un premier bilan de la plateforme « Allô prévention expulsions »

09 487 – ASH 17/07/09



*Bilan qui n'étonnera personne et encore
n'est-ce qu'une première photographie, à
peaufiner.*

En 1 mois 627 personnes ont contacté la plateforme et plus du double n'ont pas réussi (trop d'appels).

Les appels viennent de toute la France, et des zones rurales comme urbaines.

268 personnes dans le parc privé mais 208 dans le parc public ; un peu étonnant : services sociaux et de contentieux ad hoc. Méconnaissance par les usagers ou besoin d'avoir d'autres infos ?

Un gros tiers des appels relèvent de la prévention (en amont de la procédure juridique) : invalide l'idée selon laquelle les personnes pratiquent la politique de l'autruche.

Un autre tiers lorsque l'expulsion est imminente : beaucoup ne sachant pas qu'ils sont alors éligibles au DALO.

Un tiers à d'autres stades (assignation ou déjà expulsés...).

Mme Boutin avait promis qu'aucune expulsion n'aurait lieu sans solution de remplacement : à travers ces appels, promesse sans effet. On propose quelques nuits d'hôtel parfois... « revient à mettre les familles dans le circuit du 115 »...

La Fondation envisage des partenariats avec assoc.



Voir les Brèves du 28 août
Faire lien dans la rubrique

Bénéficiaires CMU : à Paris les refus de soins sont liés à une logique économique selon le Fonds CMU

09 440 – ASH 03/07 + 21/08 & Le Monde 02/07/09



Consternant ? Oui, mais pas étonnant : ne fait que confirmer ce que l'on savait. En ce sens c'est bien.

Enquête du Fonds CMU (demande du ministère) entre décembre 08 et janvier 09 auprès de 861 médecins et dentistes parisiens.

Taux de refus de soins imputable à la CMU : 19,3% (4,65% non imputables à la CMU).

Pour les médecins en secteur 2 : taux de refus de 40,2 % pour les gynéco et 31,3% pour les ophtalmo.

En secteur 2 délais de RdV plus importants

58% des médecins installés à Paris en secteur 2.

Dépassements d'honoraires pas applicables à ces patients, et il faut faire l'avance (souvent long).

Souvent redirigés vers l'hôpital public « il s'agit là d'un lieu pour les plus défavorisés »

Refus de soins illégaux c'est peu sanctionné : entre sept. 08 et sept. 08, 9 affaires examinées par le conseil de l'ordre et 1 seule sanction disciplinaire.

Loi HPST : création de commission conciliation entre assurance-maladie et Conseil de l'ordre ; l'assurance maladie a écrit aux 5% de médecins sans patient CMU : leur demande

de s'en expliquer.

L'ordre des médecins : demande à être systématiquement informé par les CPAM de ces refus de soins pour pouvoir sévir.

Il voudrait pouvoir prononcer des sanctions financières mais le Parlement le refuse.

Éléments complémentaires

Bilan des conciliateurs des CPAM

Présenté au CNLE (consultable dans le dossier du 25/06) : + 34% de saisines ; les conciliateurs vont être impliqués davantage dans les actions c/ les refus de soins.

Plafonds de ressources pour attribution CMU-C

Revalorisés de 1% depuis le 1° juillet, de même que ceux ouvrant droit à l'ACS.

Lits halte soins santé : une étape... et après ?

09 488 – ASH 17/07/09



Un point utile car on ne connaît pas forcément un dispositif qui pourtant mérite de l'être.

Créés en 2005 les LHSS sont ouverts sans interruption pour 2 mois maxi : soins et suivi social

Il y en a 671 et 1 170 sont prévus pour fin 2011.

En général dans organisme avec CHRS mais montages et fonctionnements variés, l'entrée se faisant toujours sur avis médical. Il faut un « motif somatique aigu » 44% des malades étant orientés par les hôpitaux (DGAS).

D'abord soins et accès à couverture médicale; ensuite on passe au projet possible : mais les temps sanitaire et social ne sont pas synchrones.

Activités supports, conventions avec Ets de santé (psy notamment) et assoc œuvrant dans le domaine du logements (préparer sortie).

DGAS : durée moyenne de séjour 67 jours.

En fait très hétérogène : plus de 24% de départs volontaires (dont fugues) ou d'exclusions ; et aussi séjours de plusieurs années... 30 à 40 % des lits seraient « embolisés ».

Dû à des situations lourdes (sanitaires et/ou sociales – il faut parfois 2 ans pour parvenir à faire des papiers...) et au manque de structures en aval (maisons de retraites, pbs psy...).

Moins de 17% des sorties vers hébergement....

Pour y remédier la DGAS expérimente les Lits d'accueil médicalisé (LAM) : recevoir sans limite de temps les malades chroniques lourdes sans possibilité de suivi adapté ailleurs.

Annonces de mesures en faveur de la santé des femmes.

09 441 – ASH 03/07/09



Quand les chiffres parlent...

La DREES a remis le 1° rapport exhaustif sur la santé des femmes ; à réactualiser tous les 5 ans.

Il met l'accent sur les « inégalités » : par rapport aux hommes, territoriales et sociales.

Espérance de vie à la naissance = 84,4 ans mais espérance de vie en bonne santé à la naissance □ à celle des hommes (62,7 contre 64,1 ans).

Mme Bachelot : « le facteur social joue un rôle important ».

Un espace dédié à la santé des femmes sera ouvert sur le site

internet de l'INPES.

Sexualité et contraception : remboursement pilules 3^e génération (sept.) et campagne sur préservatif.

En 2009 expérimentation de consultations longévité (4 Dpts) avant généralisation en 2010.

Une étude sur les ateliers santé ville initiative Acsé

09 486 – ASH 17/07/09



A croiser avec vos constats bien sûr.

Créés en 99 (contrats de ville) pour coordonner les politiques de santé (quartiers urbains) : réduire inégalités sociales de santé et améliorer prévention.

Au 31/12/08 il y en a 237, inégalement répartis.

Leur activité n'a réellement démarré qu'en 2007 (avec 80 créations) avec les CUCS.

Accès à l'information 40% ; campagnes prévention 23% ; accès aux soins 15% ; accès aux droits 14% ; lutte contre discriminations santé 8% ; installation ou maintien des professionnels de santé 2%.

18-25 ans représentent 8% du public touché : adultes 46% ; enfants 23% ; ados 14%.

Thèmes développés en 2008 : nutrition, conduites addictives, souffrances psy, hygiène bucco-dentaire, surpoids et conduites à risques

La loi HPST est adoptée par le Parlement

09 434 – ASH 03/07/09



Voilà ce qu'on pouvait dire... de notre côté de la lorgnette...

Les Sénateurs ont validé le 24/06 la version issue des travaux de la commission mixte paritaire

ARS

Mettre en œuvre des programmes concourant à la réalisation de la politique de santé et des principes de l'action sociale et médico-sociale, contribuer au respect objectifs de dépenses d'assurance maladie et organiser l'offre pour répondre aux besoins

Entrée en vigueur au plus tard le 1^{er} juillet 2010.

Dispositions spécifiques aux ESMS

Autorisation, création, transformation et extension soumis à une commission de sélection d'appel à projets remplaçant les CROSMS.

A noter : circ. DGAS/5D/2009/160 sur possibilité de dépôt de projet dans le cadre des CROSMS

Prévention, santé publique et accès aux soins

L'éducation thérapeutique est reconnue.

Alcool : interdiction totale de vente ou d'offre aux mineurs.

Contraceptifs oraux : leur délivrance est facilitée (renouvellement par infirmiers et pharmaciens).

Lutte contre les refus de soins : les testings ont disparu mais l'assurance maladie est habilitée à sanctionner financièrement les professionnels.



L'éclectisme comme d'habitude est de rigueur : permettez-nous d'insister sur l'intérêt que peut présenter l'exemplaire de la revue des Céméa consacré aux « laïcités professionnelles ».

ASH du 10 juillet 2009 – 09 478

Lebrac, trois mois de prison



Une idée toute simple...

3 mois de prison sanctionneraient aujourd'hui le jeune Lebrac de la Guerre des boutons : proviseur, police, parquet... ont été invités à réagir à cette histoire et voilà le résultat...

B. Rothé – Ed. Le Seuil – 18 €

Sans-logis de Paris à Nanterre. Ethnographie d'une domination ordinaire



Dans l'ancien dépôt de mendicité arrivent chaque nuit des SFD, venant parfois quotidiennement depuis plusieurs années (nuitées renouvelables).

L'auteur, anthropologue, donne à voir un « climat permanent d'angoisse », malgré des efforts pour améliorer les conditions de vie.

Y. Benoist – Ed. L'Harmattan – 262 p - 24 €

ASH du 21 août 2009 – 09 509

Les « laïcités professionnelles »



Nous insistons. Peut être précieux.

Mises en tension dans le travail social .

Le numéro 100 de la revue VST des Céméa est consacré à cette question.

Le travail social en s'appuyant sur ses valeurs peut travailler à concilier respect des exigences collectives, expression individuelle, légitimité des appartenances et valorisation de la personne.

En prévention spécialisée notamment ces questions se posent.

Ed. érès – 17,75 €

Dis-maman on dort où ce soir ?



Nous aimons ces travaux, qui viennent de l'intérieur... et sont téléchargeables qui plus est.

Journée d'étude (juin 2008) du Clicoss 93.

Mal logement, expulsions, errance sont des dangers pour les enfants (psychisme, santé, scolarité...).

Ces effets sont abordés, ainsi que la prise en compte de la parole de l'enfants dans les structures d'accueil et d'hébergement.

Se construire quand même. L'accueil familial : un soin psychique



« La séparation n'est pas en soi un traitement, ce n'est qu'un instrument nécessaire » M. David.

20 cliniciens réfléchissent sur l'intérêt de l'accueil familial : panorama des connaissances.

Défense des unités d'accueil familial thérapeutique qu'ils estiment menacées, mais « les situations familiales de ces enfants sont très comparables à celles des enfants confiés aux services ASE ».

Dir. H. Rottman & P. Richard – PUF – 416 p - 28 €

Virgule et les autres



Nous y croyons, nous signalons

Un DVD sur la médiation animale : présente 5 initiatives pour informer et former.

S'applique dans un grand nb de situations (personnes en difficulté sociale, handicapées mentales...) et avec de nbx animaux.

Proposé par la Fondation Adrienne-et-Pierre Sommer – 2,22 € - www.fondation-apsommer.org

ASH du 28 août 2009 – 09 527

Les écrits professionnels : pratique des écrits, écriture des pratiques



Oui on vous le dit souvent, ce doit être lassant... mais néanmoins... et l'introduction est en ligne

Écrire est une « modalité d'action à part entière »

Étude d'écrits et réflexion.

Cedias-Musée Social – Vie sociale n°2/2009 – 16 €

Les médias et la banlieue



« Les grands ensembles d'habitat social semblent le théâtre permanent de faits divers violents ».

Cela s'est imposé au tournant des années 2000 : cet angle de vue occulte la question sociale.

Profonds changements dans les médias : « les faits divers ont pris le pas sur les sujets sociaux et le modèle du journalisme professionnel a remplacé celui du journalisme engagé ».

En retour suscite souvent une grande hostilité dans les

quartiers, surtout vis-à-vis des TV.

Entretien avec Mme Sedel – p. 43-44

J. Sedel – éd. INA / Le Bord de l'eau – 230 p – 18 €



A propos de la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville - 09 475

Le livre vert est consultable sur le site de la DIV

La circ. IOC/B/09/09841/C donne la liste des 100 villes bénéficiaires de la nouvelle dotation (DDU) ; 50 millions attribués sur la base de projets d'investissement ou d'actions (éco / social)

Le Monde – 09 471

Le taux de bacheliers fait un bond de 3 points et atteint 66,4% en 2009 (15/07)

Depuis 1995, le taux oscillait entre 61,3% et 64,3%

Bac général : près de 9 reçus sur 10

Bac pro : 87,7% contre 77% en 2008 ; effet de la mise en place d'un oral de rattrapage et sans doute attire-t-il des élèves d'un meilleur niveau.

Bac technologique : 79,7% (- 0,6 points)

Mais le pb actuel est le taux d'échec à l'université.

Objectif européen :

50% d'une classe d'âge au niveau licence ; en France on en est à 37%....

Un tiers des boursiers et 7% des étudiants peuvent être logés dans le parc public (28/08)

163 000 chambres seront mises à dispositions par les Crous ; l'UNEF demande une revalorisation de 10% de l'Aide au logement.

La CNDS dénonce les fouilles à nu au dépôt du tribunal administratif de Paris (24/07)

Personnes déférées ou convoquées (procès ou rencontre avec un juge) « pas traitées avec dignité » (interpellations et gardes à vue).

Police, gendarmerie et administration pénitentiaire ont établi un protocole pour limiter les fouilles.

ASH du 3 juillet 2009 – 09 436

La Carsed, commission alternative au Comité pour la mesure de la diversité.

22 chercheurs argumentent contre les stats ethniques. Le Pdt du Haut Conseil à l'intégration les soutient, ces stats « consolident la racialisation »

Expérimentations sociales : site très fourni.

37 projets ont été sélectionnés (9 millions entre 08 & 09). Une synthèse bientôt en ligne.

Conférence de santé : les droits des usagers

2° rapport annuel : renforcer le droit à l'information et se « donner les moyens de suivre le respect de s droits »

ASH du 10 juillet 2009 – 09 463

PRE : l'association nationale écrit à Mme Amara

En présentant le plan « Espoir banlieues » Mme Amara disait vouloir pérenniser les PRE (issus plan cohésion sociale 2005). Mais le 2° volet du plan ne les mentionne pas et aucune info n'a été donnée par l'ACSE. L'assoc veut lever les doutes...

Une nouvelle conférence de la vie associative

Se tiendra le 17 décembre (présidée par M. Hirsch)
Place des assoc dans le dialogue civil, clarification du partenariat contractuel, promotion de l'engagement et reconnaissance du bénévolat.

Détenus et malades hospitalisés sous contrainte : M. Delarue dénonce des conditions d'accueil inadaptées Visite Hôpital Esquirol (Limoges).

Préconise un document national, avec explications accessibles à tous, et précisant les voies de recours.

Détenus : les précautions de sécurité ne doivent « pas donner lieu à la dispensation de soins distincts et appauvris ».

Directive services : à 6 mois de l'échéance

Rapport Bizet n° 473 (sénat) : la France n'aura pas complètement transposé la directive au 28/12/09.

État des lieux des travaux.

Offre de santé dans les collectivités ultramarines : avis du Conseil économique et social

« Malgré un investissement important de l'État ces dernières années, accès à l'offre insuffisant » et mauvais état de santé des populations.

A noter que Mme Bachelot a présenté le 21 juillet un plan sur cette question (ASH – 21/08)

ASH du 17 juillet 2009 – 09 492

Un rapport sur l'égalité professionnelle....

Surreprésentation des femmes dans les emplois non qualifiés, chômage supérieur, précarité plus grande et écarts de rémunération de 27% en moyenne.

Préconise notamment sanctions financières.

Bilan de la PAJE - Rapport Assemblée nationale

Répond aux besoins des familles mais des inégalités subsistent.

ASH du 21 août 2009 – 09 511

Les consultations jeunes consommateurs (CJC)

Ont accompagné 45 000 jeunes usagers de cannabis ou d'autres substances psychoactives entre mars 2005 et

décembre 2007.

81% sont des garçons

38% sont des usagers quotidiens de cannabis qui consultent pour réduire leur consommation.

50% sont adressés par la justice (alternative aux poursuites) - Bulletin institut veille sanitaire n° 30

Traite des êtres humains

Le dispositif d'accueil et de protection des victimes de la traite des êtres humains diffuse un film d'info permettant d'identifier et d'accompagner les victimes.

DVD Making off à demander au 0 825 009 907 ou ac.se@association-alc.org

ASH du 28 août 2009 – 09 521

L'Éducation nationale étend son opération pour ouvrir l'école aux parents d'élèves étrangers

Lancée à la rentrée 08 dans 21 Dpts (10 académies), elle est étendue à 31 Dpts (25 académies).

Familiariser les parents avec l'institution scolaire et leur permettre de maîtriser la langue française. Formations gratuites, sur la base du volontariat.

Démarreront au plus tard le 9 novembre 2009.

Circ. NOR/MEN/E/0914305/C du 28/07/09

Uniopss : 10 priorités pour une politique globale de santé

La loi HSPT, comporte des aspects positifs mais présente des risques pour le secteur associatif.

Ne permettra pas une politique de prévention ; idem pour les inégalités d'accès aux soins...

Les inégalités de Santé (documentation française)

M. Fassin (EHESS) rassemble des article sur ces inégalités, qui sont avant tout sociales.

Problèmes politiques et sociaux n° 960 – 9,90 €



Imaginer des réponses pour les sans-abri et leur chien

09 505 – ASH 21/08/09 – p.32-35



Nous aimons le changement dans les pratiques qui s'amorce ici : on est loin d'une réponse normative. Le travail social qui s'adapte à l'humanité de l'utilisateur, telle qu'elle se manifeste, c'est beau. Ce n'était

pas inscrit dans son histoire au départ et cela reste difficile. Voici pourquoi nous le saluons.

Dans la rue un chien reconforte et sécurise, « support identitaire fort » (M. Blanchard, socio)

Mais c'est aussi un frein à l'insertion : son entretien a un coût, on ne sait où le laisser en cas d'hospitalisation ou le temps d'une démarche et il complique l'accès à un logement/hébergement.

Paris : moins de 100 places d'hébergement d'urgence adaptées.

Parfois la présence de chiens incommode les autres usagers : peur, différences culturelles.... Une démarche participative est nécessaire.

Mais une inflexion s'amorce : la FNARS a organisé une journée thématique et publié un guide – 5 exemplaires 15 €, à commander en ligne.

L'idée n'est pas de créer des structures spécialisées mais plutôt d'ouvrir des places dans l'existant.

Cela peut paraître compliqué

La cité André-Jacomet a ouvert 2 chambres (sur 180 lits) en septembre 2008 « à reculons (...) salariés et usagers très inquiets ». Réunions, adaptation du règlement, formation... mais pas de service spécifique pour ces situations.

Et cela peut paraître simple

CASA en Avignon (une vingtaine de lits) ou Les enfants du Canal à Paris (1 tiers des personnes accueillies ont un animal.) : accueil inconditionnel.

Aménagement des locaux, charte fixant des règles.

CASA travaille avec la SPA et un club canin : travail sur les relations homme/animal.

Les enfants du Canal : propose accompagnement chez un vétérinaire et prévoit des maraudes cynophiles cet hiver : « faire en sorte que l'animal ne soit plus un prétexte à l'exclusion ».

A Angers (régie quartier) : service d'éducation canine + chenil (qqes heures) ; assoc Lianes à Strasbourg : séances de socialisation des chiens.

Car la présence du chien peut aussi enrichir le suivi socio-éducatif.

Une formation du personnel peut être nécessaire.

Le chien peut aussi faciliter la sortie de la rue : à Nantes le foyer la Tannerie pratique une évaluation du couple homme/chien qui servira de cadre à la démarche d'insertion.

La personne est valorisée à travers la bienveillance dont elle fait preuve envers l'animal : on peut travailler les questions d'autorité, de santé.

« En considérant la question de l'animal, on prend en compte la partie d'humanité que l'individu lui fait porter et qui lui appartient » (enfants du canal).

La question des financements reste entière : pour l'instant souvent fondations et assocs de protection des animaux. Mais les crédits du plan de modernisation des structures peuvent être activés.

